

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois de juin 2019 à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 20 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaient présents :

André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Philippe FERREIRA, Frédéric GIUDICI, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Valérie MOUROUGASSIN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER

Absents : Roxane BERNARD, Marc WILDY

Absents excusés et procurations :

Vincent ANTOINE donne procuration à Christian KUHN
Mario HEGY donne procuration à Philippe FERREIRA
Béatrice HASSENFRAZ donne procuration à Franck PETERSCHMITT

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation donnée au Maire pour signer la promesse unilatérale de vente au profit de la Société SOVIA
2. Approbation des équipements pour la mise en place des normes de sécurité au RHEINFELDERHOF
3. Délibération sur le projet SRADDET
4. Informations
5. Divers

Réunion du 20 juin avec les parents d'élèves.

André AMBIEHL : les parents ont demandé à la mairie de faire le service minimum d'accueil (SMA). 3 parents d'élèves se sont inscrits.

Sandra HAZEMANN demande où se fait le service minimum.

Le Maire Frédéric GIUDICI répond qu'il doit se faire à l'école.

Philippe FERREIRA : Madame SCHELCHER, la directrice de l'école, doit préciser sur la circulaire adressée aux parents s'il y aura classe, et dans le cas contraire confirmer qu'il y aura ou pas un service minimum d'accueil.

Jean-François BINTZ fait remarquer qu'avant le vote du budget, en commission finances, il était question d'acheter des structures modulables.

Un point supplémentaire a été rajouté au CM suite à la réunion organisée par Monsieur le Maire avec les parents d'élèves le 20 juin. Ce point mentionne l'étude de location de structures modulaires suite à la demande faite durant la réunion d'informations avec les parents d'élèves. Des parents d'élèves et la directrice de l'école ont donné leur approbation.

1. Autorisation donnée au Maire pour signer la promesse unilatérale de vente au profit de la Société SOVIA

Si ce point est approuvé, il autorisera le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la Société SOVIA de la 2^{ème} tranche du Lotissement l'Ecole pour un montant total de 586 136€ + DATION de 51.20 ares dans le futur lotissement (lots 31-32-33-34-35-36-37-50-51-52 : voir plan annexé).

La société SOVIA veut commercialiser la 2^{ème} tranche en 2 phases car c'est trop important :

- La 1^{ère} phase :
- La 2^{ème} phase :

Le montant total s'élève à 586 136€ avec un échange de parcelles.

Un seul permis d'aménager sera déposé. L'échange des parcelles sera effectué dès la réalisation de la promesse de vente, ainsi que le paiement de la moitié des 586 136€.

Le délai de paiement accordé pour le paiement de la 2^{ème} moitié des 586 136€ sera de 18 mois. SOVIA fournira une caution bancaire afin de garantir le paiement.

Les travaux de viabilisation se feront en 2 phases.

Jean-François BINTZ fait remarquer que les parcelles de la 1^{ère} tranche étaient plus grandes. Certaines parcelles de la 2^{ème} tranche sont de 4 à 5 ares. Il faut minimum 6 ares par parcelle pour être bien.

Il pense que cela engendrera des problèmes notamment au niveau de la place ; problème d'enlèvement des ordures ménagères, pas assez de place pour le camion poubelle, pas assez de places de parking dans les propriétés. Les voitures seront garées dans les rues et sur les trottoirs. L'assainissement autonome prendra également de la place.

Gervais BELLICAM : les gens ont du terrain, mais ne veulent pas sortir de leur voiture pour ouvrir le portail et se garer.

André AMBIEHL propose d'enlever un terrain de la partie communale et le répartir en 9 parcelles. Cela permettra d'agrandir chaque parcelle. On arriverait à environ 6 ares par parcelle.

Philippe FERREIRA pense que 6 ares est une valeur raisonnable.

Sandra HAZEMANN demande s'il y a un veto pour acheter 2 terrains pour un propriétaire. Monsieur le Maire ne s'y oppose pas.

Monsieur le Maire précise à M. Jean François BINTZ qu'il y avait une commission travaux concernant la 2^{ème} tranche du lotissement l'Ecole et que c'est à ce moment-là que les choses auraient dû être dites ou relevées. Aucune remarque particulière n'avait été émise durant cette commission et que par conséquent il n'y avait plus de débat à faire.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Jean-François BINTZ est CONTRE.

Sandra HAZEMANN, Béatrice HASSENFRTZ, André AMBIEHL et Frank PETERSCHMITT s'abstiennent.

8 voix sont POUR.

Le point est donc validé.

Jean-François BINTZ propose de faire une commission travaux et finances pour un tel projet.

2. Approbation des équipements pour la mise en place des normes de sécurité au RHEINFELDERHOF

Monsieur Frank PETERSCHMITT sort de la salle.

Montant du devis de HAAG SAS 2 104,07€. Il sera pris en charge par la commune.

Il s'agit de mettre aux normes le puits avec un réducteur de pression.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal, approuve à l'unanimité les équipements pour la mise en place des normes de sécurité au RHEINFELDERHOF.

3. Délibération sur le projet SRADDET

Monsieur le Maire présente la délibération n° 5/2019 du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin Vosges ; avis sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est arrêté le 14 décembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 12 voix contre et une abstention : André AMBIEHL.

Jean-François BINTZ se demande qui est la personne qui représente le SCOT pour la commune. Personne ne peut répondre. La réponse sera donnée au prochain conseil municipal.

4. Etude et approbation de location structures modulables suite à la demande faite durant la réunion d'informations avec les parents d'élèves.

Monsieur le Maire propose de louer une structure modulaire de 108m² suite à la demande des parents d'élèves sur le site du groupe scolaire pour la rentrée 2019/2020. Cette structure sera la salle de motricité. Il était prévu une 2^{ème} structure modulaire de 60m² au cas où il y aurait une ouverture de classe en septembre. Pour le moment, cette 2^{ème} location sera revue en fonction des événements en septembre. On ne saura qu'en septembre s'il y a une ouverture de classe.

Les investissements prévus dans l'ancienne école, c'est à dire la rampe d'accessibilité et les changements de fenêtres sont maintenus.

L'ensemble du conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité la location de la structure modulaire de 108m².

5. Informations

- Le logement au-dessus de la mairie n'est toujours pas loué. Philippe FERREIRA pense qu'il faudrait mettre une annonce sur le bon coin. S'il n'est pas loué en septembre, il faudra envisager une baisse du loyer.
- La 22^{ème} rando cycliste ILL-HARDT-RHIN-BRISACH aura lieu le 25 août. Un point relais avec des boissons était tenu par l'association Hardt Team en 2018. Cette année, elle ne peut y participer. Doris SCHNEIDER lance un appel à l'ensemble des personnes du conseil municipal pour tenir ce point relais. Une indemnisation de 100€ est versée par point relais par la CCPRB. La commune propose de financer les boissons.
- Davantage de repas ont été vendus à la kermesse cette année, car elle a eu lieu le samedi.
- Corinne KUPFERLE a participé au nettoyage des locaux après la kermesse. Monsieur le Maire demandera aux organisateurs de prendre en charge le nettoyage l'année prochaine.
- Christophe MORSCHER, le remplaçant de Michèle BALTZINGER, a la possibilité de partir pour 3 mois dans une autre commune. Il confirmera sa décision ultérieurement

6. Divers

Tour de table

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44.

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 25 juin 2019**

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation donnée au Maire pour signer la promesse unilatérale de vente au profit de la Société SOVIA.....
2. Approbation des équipements pour la mise en place des normes de sécurité au RHEINFELDERHOF.....
3. Délibération sur le projet SRADDET - 123 -
4. Etude et approbation de location structures modulables suite à la demande faite durant la réunion d'informations avec les parents d'élèves.
5. Informations.....
6. Divers.....

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	Première adjointe		
BELLICAM Gervais	Deuxième adjoint		
MOUROUGASSIN Valérie	Troisième adjointe		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		Christian KUHN
BERNARD Roxane	Conseillère	ABSENTE	
BINTZ Jean-François	Conseiller		
FERREIRA Philippe	Conseiller		
HASSENFRATZ Béatrice	Conseillère		Frank PETERSCHMITT
HAZEMANN Sandra	Conseillère		
HEGY Mario	Conseiller		Philippe FERREIRA
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	ABSENT	